

Commission spéciale « Caritas »

Procès-verbal de la réunion du 19 mai 2025

Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025
2. 8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »
- Rapporteur : Madame Taina Bofferding

- Échange de vues avec Monsieur le Premier ministre, Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et Madame la Ministre de la Justice
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Barbara Agostino, M. Marc Baum, Mme Djuna Bernard, Mme Taina Bofferding, M. Mars Di Bartolomeo, M. Franz Fayot, Mme Carole Hartmann, M. Ricardo Marques, Mme Mandy Minella, Mme Octavie Modert (remplaçant Mme Nathalie Morgenthaler), M. Gérard Schockmel, M. Marc Spautz, M. Tom Weidig, M. Charles Weiler

M. Luc Frieden, Premier ministre

M. Xavier Bettel, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire

Mme Elisabeth Margue, Ministre de la Justice

M. Michel Scholer, du Ministère d'État

M. Georges Ternes, M. Joé Hein, Mme Virginie Gilbert, M. Dejvid Adrovic, du Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Gil Goebbels, du Ministère de la Justice

Mme Stéphanie Schintgen, du groupe parlementaire LSAP

M. Dan Schmit, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Nathalie Morgenthaler

M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Charles Weiler, Président de la Commission

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 24 mars 2025**

Le projet de procès-verbal sous rubrique est approuvé à l'unanimité.

2. **8477 Débat d'orientation sur le rapport de la Commission spéciale « Caritas »**

Le président de la Commission spéciale, M. Charles Weiler (CSV), rappelle brièvement l'historique et l'objet des travaux de la Commission spéciale et explique que la Commission spéciale a jugé utile d'entendre les représentants du Gouvernement à l'issue des différents échanges de vues.

❖ **Remarques introductives de M. le Premier ministre**

Le Premier ministre, M. Luc Frieden, souligne la volonté du Gouvernement de tenir la Chambre des Députés informée des développements dans le dossier « Caritas », dans la mesure où le Gouvernement dispose de ces informations.

Concernant les objectifs du Gouvernement dans le contexte de cette crise, l'intervenant rappelle que la préservation des activités ainsi que la bonne gestion de deniers publics étaient au centre des préoccupations des ministres impliqués. Ces objectifs ont pu être atteints à l'issue de la crise survenue en conséquence de la fraude auprès de Caritas.

❖ **Échange de vues**

De l'échange de vues subséquent, il y a lieu de retenir succinctement les éléments suivants :

Prise de connaissance du détournement de fonds auprès de Caritas

Suite à la demande de Mme Taina Bofferding (LSAP) de retracer les circonstances dans lesquelles il a pris connaissance de la crise auprès de Caritas, M. le Premier ministre indique avoir été contacté par la présidente de la Fondation Caritas Luxembourg le 17 juillet 2024 en matinée. Cette dernière l'a informé que l'intégralité des avoirs de Caritas a été détournée. Le même matin, l'intervenant a informé le Gouvernement de la situation. Des premiers échanges avec le directeur général ont eu lieu le même jour au cours desquels ce dernier a indiqué ne pas connaître la localisation actuelle de la directrice financière. Les ministres responsables de ressorts liés à Caritas à travers des conventions et accords ont de leur côté commencé à analyser la situation.

Mme Taina Bofferding (LSAP) demande si la ministre de la Justice avait connaissance de l'existence d'une fraude avant le 17 juillet, étant donné que le président de Caritas Accueil et Solidarité travaille au sein du Ministère de la Justice et si, le cas échéant, elle avait déjà informé d'autres membres du Gouvernement.

La Ministre de la Justice, Mme Elisabeth Margue, confirme que le président de Caritas Accueil et Solidarité l'avait informée le 16 juillet 2024 en après-midi qu'il devait se rendre au siège de Caritas en raison d'un problème majeur. Cependant, il avait été convenu que les responsables de Caritas allaient communiquer avec le Gouvernement dès que de plus amples informations seraient disponibles.

À titre complémentaire, Mme Djuna Bernard (déi gréng) souhaite savoir si les allégations faites à l'encontre du président de Caritas Accueil et Solidarité ont été discutées avec ce dernier avant sa nomination en tant que Premier conseiller de Gouvernement.

Mme la Ministre de la Justice explique qu'elle n'a pris connaissance de ces éléments qu'après la décision.

Réunion du 24 juillet 2024 avec les administrateurs de Caritas

Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaite connaître le contenu des échanges lors d'une réunion des conseils d'administration de la Fondation Caritas Luxembourg et de Caritas Accueil et Solidarité du 24 juillet 2024 à laquelle ont participé plusieurs membres du Gouvernement.

M. Luc Frieden confirme que plusieurs membres du Gouvernement ont participé par visioconférence à une telle réunion. En ce qui concerne le contenu de cet échange, il y aurait eu que peu de nouveaux éléments. De son côté, le Gouvernement a demandé de disposer d'un interlocuteur unique et fiable, étant donné qu'il n'était au début de la situation de crise pas tout à fait clair qui pourrait utilement assumer le rôle d'interlocuteur privilégié du Gouvernement. Les administrateurs de Caritas ont indiqué qu'ils désigneraient un tel interlocuteur.

Peu après, les administrateurs de Caritas ont informé le Gouvernement de la mise en place d'un comité de crise présidé par une personne sans lien préalable avec Caritas qui devenait à ce moment l'interlocuteur privilégié du Gouvernement. Par ailleurs, le Gouvernement a pris connaissance de l'engagement de la société *PricewaterhouseCoopers* pour soutenir Caritas.

À noter que deux banques ont notifié au cours de cette même période des cessions de créances au Gouvernement, l'informant que tout paiement futur à Caritas devrait être versé à ces banques. Le Gouvernement a ensuite sollicité deux avis juridiques sur ce sujet.

À une demande afférente de M. Charles Weiler (CSV), M. le Premier ministre indique qu'en principe rien ne s'oppose à ce que les avis juridiques précités soient transmis à la Chambre des Députés. Il souhaite néanmoins d'abord consulter leurs auteurs.

Cessions de créances et leur impact

Concernant les cessions de créances, M. Franz Fayot (LSAP) estime que le contexte de fraude permet de contester leur validité.

M. le Premier ministre donne à considérer que même si la présence d'une fraude est probable au vu des éléments connus, l'appréciation finale appartient aux autorités judiciaires. En effet, le fait que les banques n'ont pas annulé les cessions de créances indique qu'une des parties ne doute pas de leur validité, de sorte que cette question devra être examinée par les juridictions compétentes. En tout état de cause, il n'appartient pas au Gouvernement de juger de la validité d'un contrat entre deux parties et de décider dès lors d'ignorer simplement les cessions de créances qui lui ont été notifiées. Si les banques avaient annulé les cessions de créances, la réalité juridique à laquelle se voyait confronté le Gouvernement aurait bien évidemment été différente et d'autres options auraient été viables.

À titre d'information, le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, M. Xavier Bettel, explique que les nouvelles conditions générales applicables aux accords et conventions signés dans le contexte de projets de coopération et d'action humanitaire interdisent que des fonds devant encore être versés par l'État puissent être utilisés comme garanties dans le contexte de demandes de crédit.

M. Franz Fayot (LSAP) souhaite savoir si le transfert des paiements dus à une autre entité existante du réseau Caritas aurait pu constituer une option viable.

De même, M. Marc Baum (déi Lénk) renvoie à la possibilité de procéder à des paiements à Caritas Accueil et Solidarité afin d'assurer une certaine liquidité de Caritas.

M. Luc Frieden explique que cette option aurait exposé l'État à des risques juridiques et reproches de tierce complicité en essayant de contourner de cette façon des cessions de créances. Ainsi, une telle option aurait impliqué le risque de payer deux fois les sommes dues à Caritas.

Gestion de crise

Mme Djuna Bernard (déi gréng) renvoie aux explications fournies par le président du comité de crise qui avait expliqué que de nombreuses décisions ont dû être prises sous contrainte de temps et en présence d'une insuffisance de trésorerie auprès de Caritas. Il y a dès lors lieu de s'interroger si cette pression aurait pu être réduite.

M. le Premier Ministre donne à considérer que des contraintes de temps et le stress qui en résulte figurent parmi les principaux éléments caractérisant une crise. Ainsi, de telles contraintes ne sauraient être évitées dans un contexte similaire. Malgré ces facteurs, l'objectif de sauvegarder les activités nationales et les emplois y liés a pu être atteint.

Mme Taina Bofferding (LSAP) aimerait savoir si le Premier ministre estime que la décision du 24 juillet 2024 de suspendre les paiements au profit de Caritas a empêché la recherche d'une solution alternative à la crise.

M. Luc Frieden estime que la forme de la communication du Gouvernement peut *a posteriori* toujours faire l'objet d'une réflexion critique. Néanmoins, quant à son fond, l'intervenant considère la décision prise comme justifiée.

M. Marc Baum (déi Lenk) et Mme Taina Bofferding (LSAP) souhaitent savoir pour quelles raisons le Gouvernement n'a pas convié tous les acteurs impliqués tels que Caritas, les banques ou encore l'Archevêché à une réunion afin de trouver des solutions à la crise.

M. Luc Frieden informe que l'organisation d'une telle réunion n'était pas considérée comme une option envisageable. L'orateur explique que ceci aurait impliqué une ingérence directe dans la relation entre les banques et leur client, i.e. que le Gouvernement aurait ainsi outrepassé ses droits. Cette situation n'est pas comparable avec des initiatives telles que celles dans le domaine du logement où des discussions d'ordre général ont eu lieu avec des banques et non pas une intervention visant un ou plusieurs clients définis.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) est d'avis qu'un négociateur chevronné aurait pu convaincre les banques à chercher et trouver une solution dans l'intérêt de toutes les parties impliquées.

M. le Premier ministre ne saurait se prononcer sur de telles considérations hypothétiques. Cependant, il y a lieu de relever que les banques en question n'ont jamais annulé les cessions de créances et qu'elles n'ont jamais admis une faute dans ce dossier.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) fait état de son incompréhension que les virements par lesquels les fonds de Caritas ont été détournés n'ont pas suscité plus de méfiance auprès des banques.

M. Marc Baum (déi Lénk) donne à considérer que le Gouvernement entre également en contact avec des banques dans d'autres contextes, comme dans le dossier du logement.

M. Luc Frieden soulève que les cas dans lesquels de telles prises de contact ont lieu ne concernent jamais les dossiers de clients individuels. En effet, le Gouvernement ne saurait

interférer dans la relation entre un client et sa banque. Il appartient dès lors à Caritas et aux banques de trouver une solution. Si de tels pourparlers ont lieu, il y a bien évidemment lieu de saluer une telle initiative. Or, l'intervenant n'est pas en mesure de se prononcer sur l'éventuelle existence d'un contact entre les banques et Caritas en l'absence d'informations afférentes.

Gouvernance auprès de Caritas

M. Marc Spautz (CSV) aimerait savoir si le Gouvernement avait, en amont de la survenance de la crise auprès de Caritas, connaissance de problèmes au niveau de la gestion des entités.

M. Tom Weidig (ADR) se rallie à cette question et fait état de son appréciation selon laquelle ni la direction, ni les conseils d'administration n'ont exercé leur mission de contrôle avec toute la rigueur requise.

M. le Premier ministre explique que ces problèmes n'ont été révélés qu'après la survenance de la crise et n'ont aucunement influé sur la décision de suspendre les paiements à Caritas. Leur révélation a cependant par la suite rassuré le Gouvernement d'avoir pris la bonne décision.

Solution à l'issue de la crise auprès de Caritas

Mme Taina Bofferding (LSAP) rappelle que lors d'une conférence de presse tenue le 4 septembre 2024, le Premier ministre avait annoncé la création imminente d'une nouvelle entité de Caritas. Quelques jours plus tard, la création de *Hëllef um Terrain* asbl, dépourvue de tout lien avec le réseau Caritas, a été annoncée par le biais d'un communiqué de presse de la nouvelle entité. Se pose dès lors la question à quel moment le Gouvernement avait connaissance qu'une solution au sein de Caritas n'était plus envisagée.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aimerait également savoir à quel moment le Gouvernement avait connaissance du fait que la nouvelle entité n'allait pas avoir de lien avec Caritas.

M. le Premier ministre revient sur le contexte global entourant la mise en place de la nouvelle entité. Brièvement après sa mise en place, le comité de crise parvenait à la conclusion qu'il était nécessaire de mettre en place de nouvelles structures pour assurer la continuité de la prestation des services. D'après sa compréhension, l'Archevêché était initialement approché en vue d'obtenir un support financier pour mettre en place la nouvelle entité. Cependant, l'Archevêché ne disposait pas des moyens financiers pour supporter un tel projet. Après avoir exclu la reprise des activités par une autre entité existante telle que la Croix-Rouge, le président du comité de crise a contacté d'autres acteurs susceptibles de soutenir la nouvelle entité.

L'intervenant déclare avoir eu connaissance de l'intention de mettre en place une nouvelle entité et que des pourparlers avec certaines personnes et entités étaient en cours, mais l'information que l'entité allait être dénommée *Hëllef um Terrain* asbl et qu'elle n'allait pas être liée à Caritas ne lui avait été communiquée que quelques jours avant que la nouvelle soit devenue publique.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite savoir à quel moment la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a pris connaissance de ce projet.

M. Xavier Bettel explique que ce projet n'avait pas été invoqué lors d'une réunion avec le président du comité de crise de Caritas tenue le 3 septembre 2024. Cette réunion laissait cependant peu d'espoir quant à la continuation des activités internationales. Finalement, la mise en place de *Hëllef um Terrain* asbl n'était connue que le 14 septembre 2024.

Mme Taina Bofferding (LSAP) demande dans quelle mesure l'affirmation du Gouvernement d'avoir travaillé intensivement sur le dossier au cours de l'été peut être conciliée avec celle que le Gouvernement n'a eu connaissance de l'option retenue par Caritas que quasiment en dernière minute.

M. Luc Frieden confirme que les différentes équipes ont travaillé intensément sur le dossier. Cependant, elles étaient, comme tout le monde, tributaires des informations leur communiquées.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite savoir si le Gouvernement n'a jamais considéré l'option de mettre à disposition le capital requis pour la mise en place d'une nouvelle entité.

M. Luc Frieden donne à considérer que cette option n'était pas concevable en raison de l'existence des cessions de créances qui avaient une large étendue.

M. Marc Baum (déi Lénk) s'intéresse à l'éventuelle existence de solutions alternatives dans l'hypothèse d'un échec des efforts entrepris par le comité de crise.

M. Luc Frieden explique que le Gouvernement n'avait pas l'intention d'imaginer une panoplie de scénarios possibles. Sa principale priorité était de faire de son mieux afin de pérenniser les activités quotidiennes, i.e. les services prestés.

Mme Taina Bofferding (LSAP) évoque la possibilité d'un rachat de la propriété immobilière de Caritas par l'État comme potentielle solution pour donner à Caritas des liquidités pour la mise en place d'une nouvelle structure.

M. le Premier ministre donne à considérer que plusieurs immeubles détenus par Caritas sont en indivision et qu'une partie du patrimoine immobilier n'est pas en bon état. Ainsi, la vente de ces immeubles n'était pas une option viable pour remédier à la situation. Par ailleurs, comparé à des associations de taille similaire, le patrimoine immobilier de Caritas est modeste.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) donne à considérer que l'Archevêché et des entités ayant des liens avec ce dernier disposent également d'un patrimoine immobilier qui aurait pu être monnayé.

M. Luc Frieden répond qu'il appartient au seul Archevêché de gérer son patrimoine immobilier et souligne que l'État n'a aucun droit de s'immiscer dans la gestion d'une entité non-étatique.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) demande si l'information selon laquelle *Hëllef um Terrain* asbl a requis un financement complémentaire auprès de l'État peut être confirmée.

M. le Premier ministre indique ne pas disposer d'informations à ce sujet.

Interactions du Gouvernement avec l'Archevêché

M. Marc Spautz (CSV) demande dans quelle mesure le Gouvernement est intervenu auprès de l'Archevêché pour l'encourager à apporter un soutien à Caritas.

M. le Premier ministre fait état d'un échange avec l'archevêque ainsi que d'un échange avec l'évêque auxiliaire lors desquels le dossier Caritas a été abordé. À chaque fois, les représentants de l'Archevêché ont indiqué ne pas disposer des moyens nécessaires pour contribuer à la mise en place d'une nouvelle entité.

En réponse à une question afférente de M. Marc Spautz (CSV), M. Luc Frieden indique ne pas avoir été en contact avec la Fondation Sainte Irmine.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) souligne qu'il ne faut pas perdre de vue que Caritas est une victime dans le présent dossier qui a été liquidée à l'issue de la crise. Par ailleurs, il y a lieu de tenir compte des demandes de lignes de crédit assez inhabituelles.

M. le Premier ministre tient à préciser que ni la Fondation Caritas Luxembourg, ni Caritas Accueil et Solidarité ne sont actuellement en liquidation, mais que leurs avoirs en banque ont été détournés.

Concernant les demandes de lignes de crédit, l'intervenant déclare ne pas être compétent pour émettre un quelconque jugement.

Situation du secteur social

M. Franz Fayot (LSAP) souhaite obtenir des renseignements supplémentaires sur les réflexions du Gouvernement en ce qui concerne la gouvernance des acteurs du secteur social ainsi que la position gouvernementale par rapport à sa proposition de loi¹ afférente.

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aborde les recommandations formulées par la FEDAS et aimerait connaître l'état actuel des échanges sur ces dernières. Par ailleurs, l'intervenante s'intéresse aux éventuelles réflexions du Gouvernement sur une réforme de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.

Mme la Ministre de la Justice explique que des réflexions initiales sur la question de la gouvernance ont notamment été menées entre des représentants du Ministère de la Justice et du Ministère des Finances. Dès décembre 2024, des échanges avec la FEDAS ont également eu lieu. Ces échanges se poursuivent dans le contexte d'un protocole d'entente entre le Gouvernement et la FEDAS.

Étant donné que les associations sans but lucratif et fondations sont actuellement en train d'adapter leur gouvernance afin de se conformer à la nouvelle législation applicable, il ne semble pas opportun de prévoir de nouvelles mesures qui toucheraient l'intégralité de ces entités. L'intervenante estime par ailleurs qu'il n'est pas indiqué de formuler des conclusions en amont de la finalisation des travaux de la Commission spéciale qui tentent également de trouver une réponse à cette question. Pour la même raison, il serait prématuré de formuler une position gouvernementale relative à la proposition de loi précitée.

M. Mars Di Bartolomeo (LSAP) estime qu'une harmonisation renforcée de la gestion des conventions signées avec des acteurs du secteur public au niveau des différents ministères est indiquée.

M. le Premier ministre confirme que la question de l'harmonisation devra être abordée.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite savoir quelles mesures pourraient être prises à brève échéance pour garantir la protection d'entités critiques qui œuvrent pour le compte de l'État.

M. Luc Frieden plaide pour un équilibre entre, d'une part, des mesures adaptées pour assurer la protection des entités et, d'autre part, maintenir un cadre qui ne soumet pas les entités à une charge administrative excessive les empêchant de travailler efficacement. Pour cette

¹ Proposition de loi concernant la gouvernance financière d'organisations et fondations gérant des deniers publics et modifiant :

la loi du 7 août 2023 sur les associations et fondations ;

la loi modifiée du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales (doc. parl. n° 8447/00).

raison, le Gouvernement entend définir et mettre en place des mesures en concertation avec les responsables de la FEDAS.

Situation des activités internationales

Mme Djuna Bernard (déi gréng) aborde ensuite les activités internationales de Caritas dans le domaine de la coopération et de l'action humanitaire et rappelle que l'annonce initiale de Caritas début août 2024 prévoyait la création de deux nouvelles entités, dont une dédiée auxdites activités internationales. Finalement, ce projet ne s'est pas concrétisé. Dans ce contexte, l'intervenante souhaite savoir si un représentant de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire siégeait au sein du comité de suivi instauré par le Gouvernement et souhaite connaître les raisons qui ont rendu impossible la poursuite de ces activités.

M. le Premier ministre souligne que les activités nationales et internationales se distinguent par les modalités de financement. En effet, pour les activités nationales, l'État paie un prestataire pour la prestation d'une activité, tandis que les projets de coopération et d'action humanitaire font l'objet d'un co-financement par l'État, présupposant la présence de dons.

M. le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire revient sur la situation rencontrée au moment de la découverte de la fraude. En juillet 2024, il était suffisamment clair que des fonds versés en soutien de projets internationaux de Caritas ont été impactés. L'image s'est progressivement concrétisée pour chiffrer le montant des fonds versés à Caritas et réellement investis dans des projets internationaux à 2,3 millions d'euros tandis que 2,9 millions d'euros ont été détournés. Une image fidèle du dommage financier n'a pu être obtenue qu'en décembre 2024.

En ce qui concerne les différents projets, des efforts ont été entrepris pour trouver des repreneurs. L'intervenant fait part de sa consternation due au fait qu'il n'a pas été possible de sauvegarder l'intégralité des projets internationaux soutenus par Caritas.

Par ailleurs, la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire a également pris connaissance des cessions de créances.

Dans la mesure du possible, des efforts pour identifier des repreneurs des projets et du personnel de Caritas ont été entrepris.

En outre, il y a lieu de souligner que le détournement ne s'est pas produit au niveau des projets, mais au niveau de l'administration centrale de Caritas.

Enfin, il y a lieu de noter que la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire était représentée au sein du comité de suivi.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite savoir à quel moment il était connu que la mise en place d'une entité pour les activités internationales n'allait pas se réaliser.

M. le Premier ministre ne saurait indiquer le moment précis, en ajoutant que les difficultés pour la mise en place d'une telle entité sont devenues apparentes relativement tôt.

M. Marc Spautz (CSV) comprend que certains projets ont pu être maintenus grâce à l'intervention d'autres entités du réseau international de Caritas et aimerait savoir de quelles entités il s'agit.

M. Xavier Bettel précise que trois projets humanitaires au Soudan du Sud ont pu être repris intégralement par une entité néerlandaise du réseau Caritas qui participait déjà à hauteur de 20 pour cent dans ces projets.

Par ailleurs, l'intervenant énumère les autres projets qui ont pu être repris par d'autres acteurs.

Suite à une question complémentaire de M. Marc Baum (déi Lénk), M. Xavier Bettel informe que l'ensemble des projets pour lesquels il s'avérait possible ont fait l'objet d'une reprise. Certains projets sont venus à échéance et n'ont pas été prolongés. Enfin, pour certains projets, les responsables du département afférent de Caritas ont signalé qu'une continuation du projet n'était pas possible en raison du risque de corruption sans la présence d'une équipe dédiée sur place.

Mme Taina Bofferding (LSAP) renvoie à une affirmation du Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire dans le contexte d'une interview lors de laquelle il a indiqué qu'il ne voulait pas avoir de contact direct avec le président du comité de crise.

M. le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire explique qu'après le 24 juillet 2024, ses services n'avaient plus accès à leurs interlocuteurs habituels et qu'il était dès lors difficile d'obtenir des informations fiables. Dans ce contexte, l'intervenant a jugé plus utile de déléguer l'obtention d'informations au directeur de la coopération au développement et de l'action humanitaire et de prendre ensuite des décisions sur la base d'informations avérées.

M. Marc Baum (déi Lénk) souhaite connaître les raisons pour lesquelles la convention relative au projet « Plaidons Responsable » n'a pas été reprise par *Hëllef um Terrain* asbl.

En ce qui concerne le volet relevant de la compétence de la Direction de la coopération au développement et de l'action humanitaire, M. Xavier Bettel explique qu'une reprise de la convention afférente par *Hëllef um Terrain* asbl n'était pas possible car l'association ne remplissait à ce moment pas les critères nécessaires pour l'octroi de l'agrément nécessaire. Il est toutefois souligné que le projet évoqué ci-dessus bénéficie désormais d'un soutien financier de la part du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité ; un autre projet analogue a été repris par *Fairtrade Lëtzebuerg*.

3. Divers

Les prochaines réunions auront lieu les 2, 4 et 16 juin 2025.

Procès-verbal approuvé et certifié exact